

**Sujet :** [Spam] Enquête SPR

**De :** Jade Morelli architecte

**Date :** 16/05/2022 12:42

**Pour :** sprstraphael-epvar@administrations83.net

**Copie à :** Jade MORELLI .

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Bravo à la commune pour cette courageuse démarche, en ma qualité d'Architecte du Patrimoine, je soutien ce projet de création des SPR avec conviction.

Toutefois il me semble nécessaire de notifier par la présente des observations et souligner que certaines réserves de la AVBE et plus particulièrement celles exprimées par M. Frédéric d'Agay dans son courrier du 11/05/2022 me semblent très pertinentes.

En effet, il est indiscutable (cf documentation M. F. d'Agay) que le secteur de Valescure est un ensemble cohérent à "Valeur Historique" avec ses maisons de villégiature de qualité occupées dans le passé par des personnalités de renommées étrangères, ayant fortement contribué au développement de la ville balnéaire de Saint Raphaël.

Malgré la probable évolution de l'actuel PLU classique en PLU Patrimonial, la question qui se pose n'est plus celle de la préservation du secteur Valescure mais plutôt celle de la cohérence de l'analyse historique, du dispositif et/ou du discours qui pourra être tenu lors de la création du PVAP.

Comment ne pas penser que à terme la réglementation du PVAP appliquée aux villas étoilées dans le périmètre du SPR ne sera pas discriminatoire par rapport celle appliquée aux villas étoilées de Valescure pourtant de même valeur patrimoniale ?

Enfin de manière très marginale, le périmètre avec découpage à la parcelle peut être remis en cause, quand on constate que certaines parcelles d'intérêt ont été exclues (voir critères :architecture, volume, emprise construite, espaces verts, etc...)Est qu'une synthèse de vérification aux extrémités des périmètres ne serait pas souhaitable?

En vous remerciant de votre attention, je demeure à disposition si vous le souhaitez.

Cordialement

